

ANNEXE IV

EXIGENCES DE QUALITÉ ET MENTIONS D'ÉTIQUETAGE
RELATIVES À L'ALIMENTATION DES NOURRISSONS

L'eau minérale naturelle et l'eau de source, non effervescentes, doivent être conformes aux critères de qualité microbiologiques mentionnés au A de l'annexe I et respecter les valeurs limites suivantes :

PARAMÈTRE	LIMITE DE QUALITÉ	UNITÉ	NOTE
Acrylamide.	0,10	$\mu\text{g/l}$	La limite de qualité se réfère à la concentration résiduelle en monomères dans l'eau, calculée conformément aux spécifications de la migration maximale du polymère correspondant en contact avec l'eau.
Aluminium.	0,2	mg/l	
Ammonium.	0,1	mg/l	
Antimoine.	5,0	$\mu\text{g/l}$	
Arsenic.	10	$\mu\text{g/l}$	

PARAMÈTRE	LIMITE DE QUALITÉ	UNITÉ	NOTE
Baryum.	0,7	mg/l	
Benzène.	1,0	µg/l	
Benzo(a) pyrène.	0,010	µg/l	
Bore.	0,3	mg/l	
Bromates.	3	µg/l	
Bromoforme.	1	µg/l	
Cadmium.	3,0	µg/l	
Calcium.	100	mg/l	
Chlorites.	0,1	mg/l	
Chlorure de vinyle.	0,5	µg/l	La limite de qualité se réfère également à la concentration résiduelle en monomères dans l'eau, calculée conformément aux spécifications de la migration maximale du polymère correspondant en contact avec l'eau.
Chlorures.	250	mg/l	
Chrome.	5	µg/l	
Cuivre.	0,2	mg/l	
Cyanures totaux.	10	µg/l	
1,2 - Dichloroéthane.	3,0	µg/l	
Epichlorhydrine.	0,1	µg/l	La limite de qualité se réfère à la concentration résiduelle en monomères dans l'eau, calculée conformément aux spécifications de la migration maximale du polymère correspondant en contact avec l'eau.
Dioxyde de carbone.	250	mg/l	
Hydrocarbures aromatiques polycycliques.	0,1	µg/l	Pour la somme des composés suivants: benzo[b]fluoranthène, benzo[k]fluoranthène, benzo[ghi]pérylène, indéno[1,2,3-cd]pyrène.
Fluor.	0,3 0,5	mg/l mg/l	En cas de supplémentation médicale en fluor. En l'absence de supplémentation médicale en fluor.
Magnésium.	50	mg/l	
Manganèse.	0,05	mg/l	
Mercure.	1	µg/l	
Nickel.	2	µg/l	
Nitrates.	10	mg/l	

PARAMÈTRE	LIMITE DE QUALITÉ	UNITÉ	NOTE
Nitrites.	0,05	mg/l	
Pesticides.	0,10 0,03 0,50	$\mu\text{g/l}$ $\mu\text{g/l}$ $\mu\text{g/l}$	Par substance individualisée. Pour les substances suivantes : aldrine, dieldrine, heptachlore, heptachlorépoxyde. Pour la somme des pesticides.
Radioactivité.	0,1 1 0,1 100	Bq/l Bq/l mSv/an Bq/l	Activité alpha globale. Activité bêta globale. Dose totale indicative. Tritium.
Plomb.	10	$\mu\text{g/l}$	
Sodium.	200	mg/l	
Sélénium.	10	$\mu\text{g/l}$	
Tétrachloroéthylène.	2	$\mu\text{g/l}$	
Trichloroéthylène.	2	$\mu\text{g/l}$	
Trihalométhanes.	5	$\mu\text{g/l}$	Pour les composés suivants : chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane.
Sulfates.	140	mg/l	
Zinc.	0,1	mg/l	
Turbidité.	0,5	NFU	
Couleur.	Aucun changement anormal notamment une couleur inférieure ou égale à 15	mg/l (Pt)	Au cours de la commercialisation.
Odeur et saveur.	Aucun changement anormal notamment pas d'odeur détectée pour un taux de dilution de 3 à 25 °C.		Au cours de la commercialisation.